



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des patients - maladie neuro-dégénérative

Question écrite n° 28673

Texte de la question

M. Arnaud Viala alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des patients atteints de maladie neuro-dégénérative âgés de moins de 60 ans. En effet, un problème se pose pour eux puisqu'ils ne sont éligibles à aucun dispositif d'aide, en raison notamment de leur âge. Cependant, la maladie a d'importants impacts sur la vie du malade et contraint les proches au quotidien. La pathologie peut parfois nécessiter, à défaut d'autre type de prise en charge médico-sanitaire, une admission dans un établissement spécialisé où des professionnels pourront les accompagner. Ils font alors face à une situation difficile puisque les établissements adaptés pour recevoir des patients de maladie neuro-dégénérative prévoient un accueil pour les malades plus de 60 ans. Ainsi, il l'interroge pour savoir si le Gouvernement prévoit d'assouplir les modalités d'accueil en libérant des places au sein des établissements pour les patients de moins de 60 ans mais également quel accompagnement financier il prévoit pour eux.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28673

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2945

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)